

**Cadre réservé à l'administration :**

Dossier complet :  Oui

Non

Date d'arrivée du dossier : \_\_\_ / \_\_\_ / 2024

Pour la fête des mères, la municipalité organise un tirage au sort pour qu'un enfant de chaque classe des écoles élémentaires puisse venir manger à la cantine scolaire avec sa mère.

**Formulaire à retourner avant le jeudi 23 mai.**

**La participation à cet événement vaut pour accord à la prise et la diffusion de photos sur les supports de communication de la commune.**

**Informations personnelles**

Classe : \_\_\_\_\_ École : \_\_\_\_\_ Nom de l'institutrice : \_\_\_\_\_

Nom / Prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Personne à contacter : \_\_\_\_\_

Tél. mobile : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Nom de la mère : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

**Informations importantes**

- Pour participer les familles doivent remplir, signer le présent formulaire et le déposer en mairie avant le jeudi 23 mai 2024
- Une seule participation/formulaire par famille
- Le tirage au sort se déroulera le vendredi 24 mai à 14h.
- Les familles désignées seront contactées le vendredi 24 mai, après le tirage au sort, pour confirmation
- Lundi 27 mai à 11h40
  - Dix mères seront accueillies à l'entrée de l'école élémentaire Giono
  - Cinq mères seront accueillies à l'entrée de l'école élémentaire Pagnol

**Déclaration sur l'honneur :**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

Date : \_\_\_ / \_\_\_ / 2024

Signature :

*(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)*

**Règlement Général sur la Protection des Données :** Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer votre candidature. Les données enregistrées sont conservées 6 années. Elles sont réservées à l'usage de la direction concernée et ne pourront être transmises, le cas échéant, qu'aux agents de la direction. Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : Mairie de Pignans - à l'attention du délégué à la protection des données - 7, place de la mairie - 83790 Pignans ou bien par mail : [donnees-perso.rgpd@pignans.fr](mailto:donnees-perso.rgpd@pignans.fr)

